



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

**Séance du 30 juin 2017**

**OBJET : DEPLACEMENTS - Programme d'aménagements cycles 2017**

Délibération n°

Rapporteur : Yann MONGABURU

Le rapporteur(e), Yann MONGABURU;

Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET :** DEPLACEMENTS - Programme d'aménagements cycles 2017

### Exposé des motifs

Grenoble-Alpes Métropole ambitionne de multiplier par trois la part modale du vélo à l'horizon 2020. Pour atteindre cet objectif, un plan d'actions défini dans la délibération cadre du 19 décembre 2014 prévoit notamment la réalisation d'aménagements avec :

- la mise en œuvre d'un schéma structurant d'itinéraires vélos avec un nouveau concept de signalétique, plus lisible, faisant l'objet d'investissements prioritaires,
- l'étude puis la réalisation d'aménagements spécifiques sur le réseau secondaire contribuant à l'amélioration du confort et à l'apaisement des circulations.

En ce sens, la prospective financière métropolitaine sur 2015-2020 prévoit d'affecter 10M€ pour le réseau structurant et 5M€ pour le réseau secondaire.

#### 1 – Réseau structurant cyclable

Suite à une réflexion partenariale menée en 2015, quatre axes majeurs ont été identifiés :

- Axe 1 : Fontaine – Grenoble Centre – La Tronche – Meylan
- Axe 2 : Saint Egrève – Grenoble Centre – Saint Martin d'Hères Campus
- Axe 3 : Grenoble Capuche – Echirolles – Pont-de-Claix – Jarrie – Vizille
- Axe 4 : Grenoble Centre – Eybens

Sur ces axes il est proposé d'engager, sur l'année 2017, les travaux suivants (montants hors identité visuelle dont le montant estimé est de 50€/ml) :

- Axe 1 :
  - Marquages provisoires sur le cours Berriat Est, entre le boulevard Gambetta et le cours Jaurès à Grenoble (montant estimatif : 25K€),
  - Marquages définitifs sur le boulevard Jean Pain à Grenoble (montant estimatif : 50K€),
  - Reprise de la couche de roulement et aménagement du cheminement piéton sur le boulevard de la Chantourne à La Tronche et l'avenue de Verdun à Meylan (montant estimatif : 420K€).
- Axe 2 :
  - Saint Egrève – Pont d'Oxford : marquages définitifs (montant estimatif : 50K€),
  - Pont d'Oxford – rue Tarze à Grenoble : aménagements définitifs sous maîtrise d'ouvrage de la SEM Innovia dans le cadre de son mandat sur la ZAC Presqu'île (participation Métro en cours de chiffrage),
  - Rue Léo Lagrange à Grenoble à rue Jules Vallès à St Martin d'Hères (via l'avenue des JO sur Grenoble) : reprise de la couche de roulement, aménagement des cheminements piétons et marquages définitifs (montant estimatif : 430K€),
  - Rue Jules Vallès - rue Ambroise Croizat à St Martin d'Hères : Mises au gabarit ponctuelles et marquages définitifs (montant estimatif : 300K€).

#### 2 – Réseau secondaire

Pour accompagner ce réseau structurant, un Schéma Directeur cyclable est actuellement en cours d'étude afin de proposer un plan pluriannuel d'aménagements sur le réseau secondaire et de maillage de desserte locale.

Ce document sera soumis aux instances Métropolitaines fin 2017. Dans l'attente de ce document programmatique, il est proposé les aménagements prioritaires suivants au titre de l'année 2017 :

- Dans le secteur Nord Ouest :
  - Fontaine : Création de bandes cyclables sur la rue Joliot Curie (montant pris en charge par l'opération Joliot Curie/Vercors),
  - Sassenage : Création d'une voie verte sur la rue de Clémencière (montant pris en charge par la ZA HYPARC) et création d'une piste cyclable sur l'avenue du 8 mai 1945 (montant pris en charge par l'opération GER),
  - Grenoble : Création de bandes cyclables dans le cadre du réaménagement global de la rue Ampère (montant estimatif : 35K€),
  - Saint Egrève : Réaménagement du carrefour des abattoirs (ZA ETAMAT) (montant estimatif : 200K€) et création de bandes cyclables rue de Rochepleine,
  - Saint Martin-le-Vinoux : Création d'une piste cyclable chemin de l'étang (montant pris en charge par la ZA Oxford).
- Dans le secteur Nord Est :
  - Saint Martin d'Hères : Création de bandes cyclables avenue Marcel Cachin (montant estimatif : 100K€), reconfiguration du carrefour entre les rue Marius Blanchet et Jules Vallès et création de bandes cyclables rue Blanchet (montant estimatif : 180K€),
  - Grenoble : réalisation de marquages cycles dans le cadre du plan vélo du quartier de l'Île Verte (montant estimatif : 50 K€),
  - Création d'une voie verte entre Gières secteur Japin et Domène pont de la RD 11 (montant estimatif : 250K€).
- Dans le secteur Sud :
  - Création d'une voie verte entre Eybens (le Bourg) et Brié Angonnes (Tavernolles) via l'ancienne route Napoléon (montant estimatif : 150 k€).
- Dans le secteur Grand Sud :
  - Varcès : Réfection de la voie verte du Lavanchon (montant estimatif : 100K€) et création des bandes cyclables sur la RD1075 entre la rue Pierre Termier et le chemin de Bardonnanche (montant estimatif : 100K€).

Dans tous les secteurs, sera également réalisée une série de marquages ponctuels et/ou linéaires (mais aussi des double sens cyclables) permettant de conforter le positionnement du cycle sur la chaussée ou de mieux le guider aux intersections.

### **En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain**

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Après examen de la Commission Mobilités du 09 juin 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- décide d'engager les opérations précitées sur l'année 2017.